



Brevet Fédéral

Nagez Forme Bien Être



OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISE

La formation fédérale « Nagez Forme Bien-Etre » vise à consolider et/ou apporter les connaissances et compétences nécessaires à la prise en charge d'un groupe Nagez Forme Bien-Etre grâce aux activités physiques aquatiques vecteur de santé et bien-être (prévention primaire).

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du brevet fédéral d'éducateur « Nagez Forme Bien-Être » (NFBE).

Pour obtenir leur certification, les stagiaires NFBE doivent obligatoirement suivre l'ensemble des regroupements. Les candidats doivent être licenciés à la Fédération Française de Natation.

NIVEAU DU DIPLOME

Brevet Fédéral Educateur Nagez Forme Bien Être

1. Texte réglementaire en vigueur : Règlement Général BF NFBE de la Fédération Française de Natation reconnu par le texte en date du 20 juillet 2016

OBJECTIF VISE

Les titulaires des brevets fédéraux NFBE interviennent auprès de tous les publics sains, sédentaires, à risques ignorés ou dépistés et encadrent en vue d'obtenir ou de maintenir « un capital » physique optimum.



PUBLICS ET PREREQUIS

1-Prérequis

2-Inscription

3-Positionnement

4-Entrée en formation

1 - PREREQUIS

1. Avoir 17 ans révolus,
2. Être licencié à la Fédération Française de Natation,
3. Être titulaire du PSC 1 ou son équivalent,
4. Être titulaire au minimum du Monitorat Sportif de Natation de la Fédération Française de Natation à jour de la formation continue, ou d'un diplôme d'Etat ou titre à finalité professionnelle permettant l'encadrement des activités de la natation, à jour de la formation continue ou d'un Brevet federal 2

2- MODALITES ET DELAIS D'ACCÈS

Date de clôture des inscriptions	Dates des formations
3 octobre 2021	Du 11 au 13 octobre 2021 à Orléans



Pour CANDIDATER au BF Educateur Nagez Forme Bien Être, aller sur la page "Dossier de candidature BF NFBE" en [cliquant ICI](#).
Les candidats devront s'inscrire en ligne ou via le dossier papier. Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN CVL complet avec toutes les pièces demandées.

3- POSITIONNEMENT

L'objectif du positionnement est de situer les acquis de chaque candidat et leur proposer, après concertation de l'équipe pédagogique, un parcours individualisé de formation tenant compte d'une part, de l'expérience acquise
Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.
Un questionnaire d'auto-positionnement est envoyé aux stagiaires avant l'entrée en formation.

4- ENTREE EN FORMATION

Le stagiaire a accepté l'offre de formation proposée lors du positionnement.

Dates de la formation : du 11 au 13 octobre 2021



CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine de Nagez Forme Santé :

1. Dispositif Natation Santé
2. Prérogatives de l'éducateur Nagez Forme Bien Être
3. Public et Prévention Primaire
4. Anatomie et Biomécanique
5. Connaissances et conduites des activités aquatiques

LES COMPETENCES VISÉES

1. Être capable de concevoir une séance adaptée au public
2. Être capable de conduire un public dans le cadre d'une séance de Nagez Forme Bien Être



ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région a été reconnu par la FFN pour organiser ce BF.

DATES

Date des semaines de formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions
Du 11 au 13 octobre 2021 à Orléans	3 jours	Le 3 octobre 2021

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume horaire total	HEURES	
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre	22 Heures
	Dont FOAD	0 Heures

HORAIRES DE FORMATION

Face à face pédagogique : 8h00-12h / 13h-19h (amplitude horaire prévisionnelle) soit 22 heures.

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 15 stagiaires en parcours complet.

E.R.F.A.N. CENTRE VAL DE LOIRE

Adresse : Maison des sports de Touraine 1 rue de l'aviation 37210 PARCAY MESLAY Tel : 02.47.40.25.46 / 06.08.21.41.28

SIRET : 400 663 522 00037 Code APE : 9312Z

Site internet ERFAN : www.erfancentre.com

Email : erfan@centre-val-de-loire.ffnatation.fr

Association Loi de 1901 déclarée auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire sous le N° 24 45 02095 45 en date du 06/03/2002



LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

LIGUE Natation Centre Val de Loire – Résidence Archimède Bureaux 11 avenue Président John Kennedy 45100 ORLEANS LA SOURCE
Tram A Arrêt l'indien
Parking à proximité

Centres aquatiques pédagogiques

Établissements Aquatiques de Orléans Métropole Val de Loire.



MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels**.
La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations de natation adaptées variées aux besoins de la personne et des objectifs de la personne ou à but thérapeutique visés. Il met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet des objectifs : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes nécessaires pour atteindre les objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).
Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie
6. Matériels de natation, de gymnastique aquatique et de circuit training

Centres aquatiques

1. Plusieurs bassins de natation de 25 mètres au sein de l'agglomération Orléanaise
2. Des créneaux horaires d'utilisation des espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques

1. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
2. Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.



MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives blanches effectuées régulièrement afin de préparer les stagiaires au mieux à la réalité du terrain.

Un bilan est effectué en fin de formation afin de décider de la validation ou non du candidat.

FORMATION CONTINUE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives du BF NFBE. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

La capacité à exercer les compétences en lien avec la certification du Moniteur Sportif de Natation est soumise au suivi de la formation continue.

Cette formation continue comprend :

- une demi-journée de sauvetage et sécurité en piscine, réalisation du test de sécurité et mise en situation pratique à partir de cas concrets,
- une demi-journée de mise à jour des connaissances pédagogiques



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose [un dossier de demande d'aménagement](#), un certificat médical descriptif, à la FFN
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) : Liste des médecins experts
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision de la FFN est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés



€ TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
BF NFBE	264,00 € Soit 12,00€/h	264,00 €	/	/	264,00 €

Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN CVL par :

1. mail : erfan@centre-val-de-loire.ffnatation.fr
2. par téléphone au : 02.47.40.25.46 – 06.08.21.41.28

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- ✓ [Contrat d'apprentissage](#)
- ✓ [Contrat de professionnalisation](#)
- ✓ [CPF / CEC](#)
- ✓ [CPF de Transition Professionnelle](#)
- ✓ [PEC - Parcours Emploi Compétences](#)
- ✓ [PEC Sésame](#)
- ✓ PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant
- ✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)
- ✓ [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement

Vous êtes salarié ?

- ✓ [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO
- ✓ [CPF de transition professionnelle](#)
- ✓ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- ✗ FNE
- ✓ Autofinancement



CONTACTS

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent pédagogique, administratif	JOURDAIN Magali	Tel : 02.47.40.25.46 Portable : 06.08.21.41.28	Mail : erfan@centre-val-de-loire.ffnatation.fr
Référent handicap	DANIGO Cédric	Port : 06.69.06.93.45	Mail : cedric.danigo@centre-val-de-loire.ffnatation.fr



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Aucune formation organisée les précédentes saisons.